



Kubski Grégoire, de Weck Antoinette

Initiative cantonale - Pour la réintégration de la Suisse au programme de recherche Horizon Europe

Cosignataires : 40

Réception au SGC : 19.05.22

Transmission au CE : *20.05.22

Dépôt et développement

Horizon Europe constitue le programme-cadre de recherche et d'innovation de l'Union européenne (ci-après : UE) qui finance la recherche avec un budget de près de 94 milliards d'euros. Or, l'UE a communiqué que près de 18 pays tiers (Etats non-membres de l'UE) pouvaient participer au programme de recherche Horizon Europe de l'UE, mais en a exclu la Suisse. Cette inégalité de traitement envers la Suisse est plus que problématique et inacceptable. Même les partenaires de recherche européens ont réagi dans l'intervalle : une vingtaine d'organisations et réseaux de recherche européens exigent, après l'échec de l'accord-cadre, la participation de la Suisse au programme de recherche de l'UE Horizon Europe.

Fribourg, l'un des grands sites de recherche de Suisse avec l'Université de Fribourg, l'Institut Adolphe Merkle, la Haute-école d'ingénierie et d'architecture, la Haute école de santé, la Haute école de travail social ou encore la Haute école de gestion entretient depuis longtemps des collaborations intensives avec les universités européennes. Ces coopérations de recherche sont essentielles pour le développement de nos universités et Hautes écoles spécialisées, et par conséquent pour le Canton de Fribourg.

L'exclusion de la Suisse du programme de recherche Horizon empêche la mobilité, la coopération ainsi que le transfert de connaissances. Elle écarte d'une part les scientifiques et les étudiant-e-s de l'économie européenne du marché européen de la formation et affaiblit d'autre part le pouvoir d'attraction et l'importance des hautes écoles et les instituts de recherche suisses. Les montants d'aide transitoires prévus par la Confédération sont faibles au regard du potentiel de l'apport d'Horizon Europe. Il est par conséquent impératif que le Parlement fédéral et le Conseil d'Etat fassent de la réintégration à Horizon Europe une priorité.

Le Conseil d'Etat est chargé, au nom du canton de Fribourg, de soumettre à l'Assemblée fédérale, en vertu du l'art. 160 al. 1 de la Constitution fédérale, l'initiative cantonale suivante :

« Le Parlement fédéral et le Conseil fédéral entreprennent dans les meilleurs délais les démarches nécessaires afin que la Suisse puisse continuer à participer au programme de recherche de l'UE Horizon Europe ».

—

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).